



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2020 a été approuvé le 16 mars 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 23 juillet 2020.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - Le maintien de la masse salariale ;
 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - Une mobilisation des subventions autant que possible.

- Des recettes de gestion marquées par :
 - Une baisse des dotations de l'Etat ;
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.

- Un programme d'investissement équilibré qui a permis de financer diverses opérations d'équipement.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Le budget 2020 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 792 843,90 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 758 499,80 €.

Au final, l'écart entre le volume total des produits réels de fonctionnement et celui des charges réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020, la capacité d'autofinancement est de 34 344,10 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont augmenté en 2020 de 6,34 % par rapport à 2019.

DEPENSES 2020		RECETTES 2020	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Charges à caractère général	161 151,55 €	Atténuations de charges	3 208,12 €
Charges de personnel, frais assimilés	368 779,19 €	Produits services, domaine, ventes div	17 039,86 €
Autres charges de gestion courante	139 487,66 €	Impôts et taxes	557 446,49 €
Charges financières	36 202,88 €	Dotations et participations	174 360,49 €
Charges exceptionnelles	599,18 €	Autres produits de gestion courante	3 486,45 €
		Produits financiers	28,32 €
		Produits exceptionnels	23 044,26 €
Total des dépenses réelles	706 220,46 €	Total des recettes réelles	778 613,99 €
Opérations d'ordre et amortissement	52 279,34 €	Opérations d'ordre	14 229,91 €
Total des opérations d'ordre	52 279,34 €	Total des recettes d'ordre	14 229,91 €
TOTAL	758 499,80 €	TOTAL	792 843,90 €

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2020 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (17 039,86 €)
- Les impôts locaux et les taxes (557 446,49 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (174 360,49 €)

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 22,46 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le produit de la fiscalité locale en 2020 s'élève à 430 798,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante ces dernières années.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020

- Revêtement béton Chemin des Costes
- Enrochement ruisseau Merdanson
- Achat tractopelle
- Aménagement nouveau bureau de poste

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2020		RECETTES 2020	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Dépenses d'équipement	87 387,04 €	Subventions d'investissement	27 800,20 €
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	209 484,13 €	Dotations, fonds divers et réserves	89 071,41 €
Total des dépenses réelles	296 871,17 €	Total des recettes réelles	216 871,61 €
Opérations d'ordre	14 229,91 €	Opérations d'ordre	52 279,34 €
Total des opérations d'ordre	14 229,91 €	Total des recettes d'ordre	52 279,34 €
TOTAL	311 101,08 €	TOTAL	269 150,95 €
Résultat : - 41 950,13 €			

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 311 101,08 €.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 269 150,95 €.

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 11 375,14 € de travaux sont reportés de 2020 sur 2021.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2021, sans attendre le vote du budget primitif 2021.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 1 905,00 €. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 209 484,13 €.

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	opérations non budgétaires sur comptes de bilan	Résultat de clôture de l'exercice 2020
INVESTISSEMENT	8 896,53 €		-41 950,13 €		-33 053,60 €
FONCTIONNEMENT	181 082,70 €	13 483,75 €	34 344,10 €		201 943,05 €
TOTAL	189 979,23 €	13 483,75 €	-7 606,03 €		168 889,45 €

Fait à Espondeilhan, le 18 mars 2021

Le Maire, Christophe LLOP

